

# Journée Mondiale de l'Environnement 2009

## Habitants, consommateurs, citoyens :

### Participons activement au recyclage des lampes usagées !

**Non seulement ces lampes sont économiques et écologiques à l'usage puisqu'elles consomment 5 fois moins d'électricité et durent 10 fois plus longtemps, mais elles sont aussi désormais recyclées et nous sommes acteurs de la préservation de notre environnement.**

#### Quelles lampes sont concernées ?

Toutes les sources lumineuses à l'exception des ampoules à filament sont concernées par le recyclage :

- **Tubes fluorescents** dits « néons »,
- **Lampes fluocompactes** dites « basse consommation »,
- **Lampes à LED.**



On les reconnaît à l'aide du sigle poubelle barrée figurant sur la lampe.



TUBE  
FLUORESCENT



LAMPE  
FLUO-COMPACTE



LAMPE  
À LED

Les ampoules classiques à filament et halogènes doivent par contre être jetées à la poubelle (et surtout pas avec le verre) car leur composition ne nécessite pas de traitement particulier et permet leur élimination avec les déchets ménagers.

#### Pourquoi les faire recycler ?

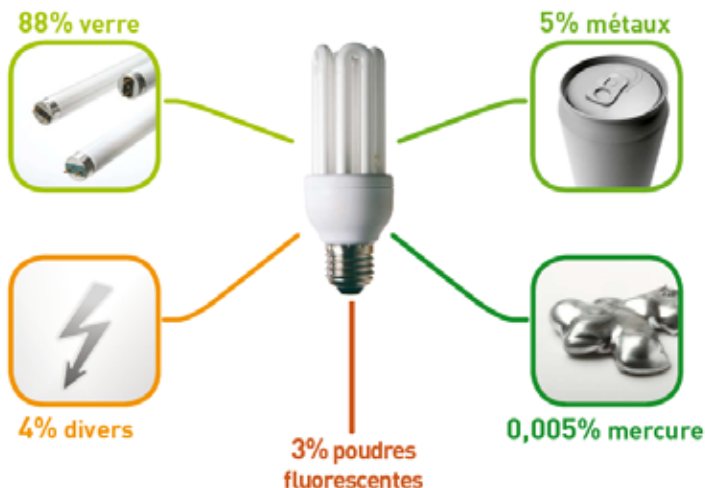
Les lampes à économie d'énergie sont recyclables à plus de 90% de leur poids. Le verre récupéré permet de fabriquer de nouveaux tubes fluorescents, des céramiques ou des abrasifs. Les métaux et le mercure sont totalement réutilisés.

Le recyclage des lampes permet ainsi:

- **de préserver les matières premières ;**
- **de faire des économies d'énergie** car produire des tubes fluorescents à partir de verre recyclé nécessite moins d'énergie qu'à partir de sable : 1 tonne de débris de verre réutilisée permet d'éviter le rejet de 500 kg de CO<sup>2</sup> en moyenne, soit l'équivalent des dépenses énergétiques de l'habitat d'un français durant une année (chauffage, électricité, etc.) ;
- **de récupérer le mercure**, substance potentiellement dangereuse, et d'en empêcher le rejet dans l'atmosphère ou dans les sols.

• **Le verre**  
est la matière recyclable la plus notable. C'est le matériau de choix pour la fabrication des tubes fluorescents. Il permet aussi de fabriquer des abrasifs, des isolants...

• **Les plastiques**  
ne sont pas recyclés à ce jour. Les volumes en jeu sont actuellement insuffisants pour la mise en place d'une filière économiquement viable. Ils font souvent l'objet d'une valorisation thermique par incinération.



• **Les métaux**  
tels que le fer, l'aluminium, le cuivre composent notamment les contacts et culots de lampes. Ils sont réintégrés dans les filières de fabrication de divers produits neufs.

• **Le mercure**  
présent en infime quantité, est neutralisé en centre de stockage des déchets ultimes de classe 1, conformément au règlement (CE) n° 1102/2008.

• **Les poudres fluorescentes**  
recouvrant l'intérieur des tubes et de certaines lampes sont constituées de terres rares. Actuellement, elles ne sont pas recyclables dans des conditions acceptables. Elles sont neutralisées dans des centres de stockage des déchets ultimes de classe 1.

## Comment les collecter et les faire recycler ?

Rapportons-les chez notre distributeur, dans une déchèterie participante ou sur notre lieu de travail s'il est équipé d'un conteneur Récylum, ou encore confions-les à notre électricien.

## Qu'est ce que la journée mondiale de l'environnement ?

La Journée mondiale de l'environnement a été lancée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1972 afin de marquer l'ouverture de la Conférence de Stockholm sur l'Environnement humain.

Le thème de la JME 2009 est

Pour plus d'informations : <http://www.unep.org/wed/2009/french/>

Votre planète a besoin de VOUS!

**UNis contre  
le changement climatique**



PNUE

JOURNÉE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT, 5 Juin 2009

## Qui est Récylum ?

Récylum est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour organiser la collecte et le recyclage des lampes usagées, tant pour les particuliers que pour les professionnels. Il est financé grâce à l'éco-contribution. Ses missions :

- ➔ mettre en place un réseau de points de collecte : déchèteries, points de vente, collecteurs de déchets, installateurs électriciens, entreprises ou administrations détenant d'importantes quantités de lampes usagées,
- ➔ prendre en charge le transport et le traitement des lampes collectées,
- ➔ Informer les détenteurs de lampes usagées sur les enjeux de leur recyclage et sur les solutions mises à leur disposition pour s'en défaire dans des conditions respectueuses de l'environnement.

Pour en savoir plus sur Récylum, et sur les solutions proposées aux professionnels : [www.recylum.com](http://www.recylum.com) (tel : 0810 001 777 – coût d'un appel local).

Et pour les particuliers : [www.malampe.org](http://www.malampe.org)

